



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

EPAF – Education Plein Air Finances

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

EPAF – Education Plein Air Finances

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 3 rue Franklin - 93100 Montreuil

SIREN : 305 080 178

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association EPAF - Education Plein Air Finances,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EPAF - Education Plein Air Finances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons précédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 3 mai 2024

DocuSigned by:

130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

Associée



INFORMATION FINANCIÈRE 2023



00100010 0 000 0111 001
00 1100 3 11 3 0 00001
1000 1 1 11 00 0 0 01100
0110 11 0 1 0 11 00011



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023





BILAN	6
COMPTE DE RÉSULTAT	10
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	14
1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET MISSIONS SOCIALES	15
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE	15
3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	15
3.1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN –ACTIF	15
3.1.1. Immobilisations incorporelles.....	15
3.1.2. Immobilisations corporelles.....	15
3.1.3. Immobilisations financières.....	16
3.1.4. Stock.....	16
3.1.5. Créances.....	16
3.1.6. Disponibilités.....	16
3.2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN –PASSIF	16
3.2.1. Fonds propres sans droit de reprise.....	16
3.2.2. Subventions d'investissement.....	16
3.2.3. Fonds dédiés	16
3.2.4. Provisions pour risques et charges.....	16
3.2.5. Évaluation des contributions volontaires en nature.....	17
3.3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	17
3.3.1. Recettes propres.....	17
3.3.2. Les cotisations.....	17
3.3.3. Subventions de fonctionnement.....	17
4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN	17
4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS	17
4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS	17
4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	18
4.3.1. Tableau de variation des immobilisations financières.....	18
4.3.2. Liste de participations.....	18
4.3.3. Provision pour dépréciation des titres et créances rattachées aux participations.....	19
4.3.3.1 Dépréciation des titres	19
4.3.3.2 Dépréciation des créances rattachées au participations	19
4.4. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	19



4.5. TRÉSORERIE	19
4.5.1. Valeur mobilière de placement.....	19
4.5.2. Disponibilités.....	20
4.6. FONDS PROPRES	20
4.6.1. Tableau de variation des fonds propres.....	20
4.6.2. Affectation du résultat de l'exercice.....	20
4.7. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	20
4.8. FONDS DÉDIÉS	21
4.9. ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	21
4.10. COMPTES DE RÉGULARISATION	21
4.10.1. Charges constatées d'avance.....	21
4.10.2. Charges à payer.....	21
4.10.3. Produits constatés d'avance.....	22
5. AUTRES INFORMATIONS	22
5.1. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIÉ DE L'ASSOCIATION	22
5.2. RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ORGANES DE DIRECTION	22
5.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	22
5.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN	22
5.4.1. Les engagements hors bilan relatifs aux mises à disposition de centres.....	22
5.4.2. Engagements relatifs à l'abandon de créance.....	22
5.4.3. Garantie financière relative à l'agrément Tourisme.....	23
5.5. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE	23
6. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT	23
6.1. RECETTES PROPRES	23
6.2. PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	23
6.2.1. Subvention reçue.....	23
6.2.2. Quote-part de projet associatif.....	24
6.3. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	24
6.4. FORMATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	24
7. FONDS DE ROULEMENT ET DISPONIBILITÉS	26

BILAN



ACTIF	Note annexe	Exercice 2023			Exercice 2022
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	4.1.	1 165 696	1 057 107	108 589	228 256
Frais d'établissement		0	0	0	0
Frais de recherche et développement		0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit		0	0	0	0
Concessions, brevets, licences....droits et valeurs similaires		1 165 696	1 057 107	108 589	228 256
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes sur Immo Incorporelles					
Immobilisations corporelles	4.2.	9 366 593	6 000 134	3 366 460	3 490 129
Terrains		565 019	302 843	262 176	310 406
Constructions		1 890 504	613 663	1 276 842	1 366 389
Installations techniques, matériel et outillage		1 218 778	930 571	288 207	402 721
Autres immobilisations corporelles		5 692 291	4 153 056	1 539 235	1 683 065
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes sur Immo corporelles					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		0	0	0	0
Immobilisations financières	4.3.	5 749 902	789 461	4 960 441	4 988 889
Participations et Créances rattachées		5 640 627	789 461	4 851 166	4 886 952
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		109 275	0	109 275	101 937
TOTAL (I)		16 282 191	7 846 702	8 435 489	8 707 275
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		56 691	0	56 691	43 587
Stock Produits Alimentaires		22 914	0	22 914	12 274
Stock Boissons		9 991	0	9 991	8 335
Stock Produits non Alimentaires		23 786	0	23 786	22 978
Avances & Acomptes versés sur commandes		767 019	0	767 019	713 551
Fournisseurs - Avances et acomptes versés		766 712	0	766 712	690 408
Fournisseurs - créances pour emballages		307	0	307	333
Fournisseurs - RRR à obtenir & avoirs non parvenus		0	0	0	22 809
Créances		1 736 751	7 273	1 729 478	635 720
Créances clients usagers et comptes rattachés		1 714 174	7 273	1 706 901	468 162
Créances reçues par legs ou donations		0	0	0	0
Autres Créances		22 577	0	22 577	167 558
Valeurs mobilières de placement	4.5.1.	498 920	0	498 920	498 920
Instruments de trésorerie		0	0	0	0
Disponibilités	4.5.2	11 645 706	0	11 645 706	9 427 639
Charges constatées d'avance	4.10.1	467 627	0	467 627	314 049
TOTAL (II)		15 172 714	7 273	15 165 441	11 633 465
Frais d'émission des emprunts (III)		0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)		0	0	0	0
Écarts de conversion actif (V)		0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		31 454 905	7 853 975	23 600 930	20 340 740

PASSIF	Note annexe	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise		10 017 857	10 017 857
Fonds propres statutaires		0	0
Fonds propres complémentaires		10 017 857	10 017 857
Fonds propres avec droit de reprise		0	0
Fonds statutaires		0	0
Fonds propres complémentaires		0	0
Ecarts de réévaluation		0	0
Réserves		0	0
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves pour projet de l'entité		0	0
Autres réserves		0	0
Report à nouveau	4.6.2.	2 031 173	1 963 882
Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)		0	0
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		2 031 173	1 963 882
Report à nouveau déficitaire (solde débiteur)		0	0
Excédent ou déficit de l'exercice		1 158 652	67 290
Situation nette (sous-total)		13 207 681	12 049 029
Fonds propres consommables		0	0
Subventions d'investissement		3 475 049	3 713 460
Subventions d'équipements		0	0
Autres subventions d'investissement		10 532 289	12 283 210
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat		-7 057 241	-8 569 750
Provisions réglementées		0	0
TOTAL (I) - FONDS PROPRES	4.6.	16 682 730	15 762 490
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		0	0
Legs ou donations		0	0
Donations temporaires d'usufruit		0	0
Fonds dédiés des fondations abritées		0	0
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		0	0
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		0	0
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		0	0
TOTAL (II) - FONDS REPORTÉS DÉDIÉS	4.8.	0	0
PROVISIONS			
Provisions pour risques		132 419	162 438
Provisions pour litiges		0	0
Provisions pour amendes et pénalités		0	0
Provisions pour pertes de change		0	0
Provisions pour risque d'emploi		0	0
Autres provisions pour risques		132 419	162 438
Provisions pour charges		234 429	168 532
Provisions pour charges sur legs ou donations		0	0
Provisions pour pensions et obligations similaires		234 429	168 532
Provisions pour impôts		0	0
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		0	0
Autres provisions pour charges		0	0
TOTAL (III) - PROVISIONS	4.7.	366 848	330 970

PASSIF	Note annexe	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Emprunts et dettes financières diverses		0	0
Avances & Acomptes reçus sur commandes		114 121	109 945
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 188 383	1 134 727
Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de services		911 964	774 104
Fournisseurs - retenues de garanties et oppositions		0	0
Fournisseurs d'autres biens et services - factures non parvenues		276 420	360 622
Dettes des legs ou donations		0	0
Dettes fiscales et sociales		1 464 006	1 329 721
Personnel - rémunérations dues		949	0
Comité d'entreprise, d'établissement, CHSCT, CSE		0	0
Participation des salariés aux résultats		0	0
Personnel - avances et acomptes		14 151	11 069
Personnel - dépôts		0	0
Personnel - oppositions		438	957
Personnel - charges à payer et produits à recevoir	4.10.	420 367	461 483
Sécurité Sociale		190 411	215 997
Autres organismes sociaux		300 402	313 392
Organismes sociaux - charges à payer et produits à recevoir		200 743	181 671
État - impôts sur les bénéficiaires		91 397	8 002
Autres impôts, taxes et versements assimilés		54 652	58 805
État, charges à payer et produits à recevoir		190 497	78 344
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Fournisseurs - achats d'immobilisations		0	0
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie et		0	0
Fournisseurs d'immobilisations - factures non parvenues		0	0
Autres dettes		13 061	13 061
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	4.10.3	3 771 781	1 659 827
TOTAL (IV)		6 551 352	4 247 281
Écarts de conversion passif (V)		0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		23 600 930	20 340 740

COMPTE DE RÉSULTAT



COMPTE DE RÉSULTAT	Note annexe	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	6.1	36 424	35 764
Ventes de biens et services	6.1	10 484 418	9 184 868
Ventes de biens		0	0
dont ventes de dons en nature		0	0
Ventes de prestations de services		10 484 418	9 184 868
dont parrainages		0	0
Produits de tiers financeurs	6.2	20 265 871	19 774 178
Concours publics et Subventions d'exploitation	6.3	19 635 772	18 816 323
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		0	0
Ressources liées à la générosité du public		0	0
Dons manuels		0	0
Mécénats		0	0
Legs, donations et assurances-vie		0	0
Contributions financières		0	0
Quote part projet associatif		630 099	957 856
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		142 660	113 594
Reprises sur amortissements des immobilisations, dépréciations et provisions		37 238	17 489
Transfert de charges d'exploitation		105 422	96 104
Utilisations des fonds dédiés		0	603 906
Autres produits	6.4	66 044	73 249
Facturation frais		52 564	50 739
Produits des activités annexes		11 860	14 046
Produits divers gestion courante		1 620	8 464
TOTAL I	6	30 995 416	29 785 559
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats stockés - Marchandise et Autres approvisionnements		631 549	533 859
Variation de stocks		-13 104	-15 444
Achats non stockés de matières et fournitures		451 003	978 467
Achats de prestations de services		17 840 997	15 489 879
Autres achats et charges externes		3 298 950	4 287 571
Aides financières		0	0
Impôts, taxes et versements assimilés		666 104	776 674
Salaires et traitements		4 592 820	4 873 835
Charges sociales		1 851 594	1 779 834
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		635 025	957 856
Dotations aux provisions		76 781	71 484
Reports en fonds dédiés		0	0
Autres charges		17 479	9 284
TOTAL II	7	30 049 199	29 743 299
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		946 217	42 260
PRODUITS FINANCIERS			
De participations		0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		380 820	33 341
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		0	0
Différences positives de change		463	830
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
TOTAL III		381 283	34 171
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0	0
Intérêts et charges assimilées		0	0
Pertes sur créances liées à des participations		0	0
Différences négatives de change		27	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
TOTAL IV		27	0
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		381 257	34 171
3 - RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		1 327 473	76 431

COMPTE DE RÉSULTAT	Note annexe	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		0	0
Sur opérations en capital		8 587	35 824
Autres produits exceptionnels		-25 459	1 970 151
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		272 452	0
TOTAL V	6.4.	255 579	2 005 975
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		50 226	344
Sur opérations en capital		9 425	32 343
Autres charges exceptionnelles		35 786	35 786
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		237 567	1 938 642
TOTAL VI	6.4.	333 004	2 007 114
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-77 425	-1 139
Participation des salariés aux résultats (VII)		0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)		91 397	8 002
Total des produits (I+III+V)		31 632 278	31 825 705
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		30 473 627	31 758 415
6 - EXCÉDENT OU DÉFICIT		1 158 652	67 290
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		0	0
Prestations en nature		0	48 990
Bénévolat		0	0
TOTAL		0	48 990
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		0	3 726
Prestations en nature		0	45 264
Personnel bénévole		0	0
TOTAL		0	48 990

E.B.E. PAR ACTIVITÉ	Note annexe	Exercice 2023		
		VACANCES LOISIRS	VACANCES ENFANTS	TOTAL
Nbr Nuitées / Nbr Colons		180 434	7 576	
01-Recettes Séjours		6 571 965	3 798 911	10 370 876
Séjours		1 379 931	3 846 136	5 226 067
Hébergements		4 606 020	0	4 606 020
Transports		0	0	0
Activités		565 929	0	565 929
Restauration		28 338	0	28 338
Remises accordées sur prestations		-8 253	-47 225	-55 479
02-Recettes Annexes		185 735	28 654	214 390
Prestation - boissons restaurant		19 537	0	19 537
Prestation - bar		94 005	0	94 005
Loisirs - location matériel		1	0	1
Autres produits d'activités annexes		11 859	0	11 859
Facturation frais		60 333	28 654	88 988
TOTAL RECETTES PROPRES	6.1	6 757 700	3 827 565	10 585 265
03-Subventions	6.2.	7 977 000	12 025 000	20 002 000
04-Autres produits		1 309	311	1 620
05-Transferts de charges		14 102	5 156	19 257
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION		14 750 111	15 858 032	30 608 143
06-Achats Prestations de Services		6 746 958	11 094 040	17 840 997
Séjours-Hébergement-Restauration		6 006 320	7 484 912	13 491 232
Transports		366 036	3 202 195	3 568 231
Activités		374 602	406 933	781 534
07-Marchandise et Autres approvisionnements		550 338	434	550 772
08-Fournitures et Petits Equipements		196 925	27 139	224 064
09-Achats non stockés de matières et fournitures		280 932	13 680	294 612
Énergie		261 046	13 680	274 726
Eau		19 886	0	19 886
10-Autres achats et charges externes		1 274 189	1 096 560	2 370 749
Sous-Traitance diverses		94 804	155 726	250 530
Locations		402 774	275 484	678 258
Charges Locatives		107 846	96 216	204 062
Entretien et Maintenance		314 999	77 604	392 603
Assurances		32 195	32 254	64 449
Honoraires	6.3.	60 498	28 785	89 282
Cotisations		15 340	12 129	27 469
Déplacements et Missions		67 317	71 832	139 149
Téléphonie et Courrier		106 367	65 767	172 134
Administration Générale		72 049	280 764	352 812
11-Impôts, taxes et versements assimilés		434 391	231 714	666 104
12-Rémunération Personnel Privé		3 934 206	2 424 044	6 358 250
Salaires et traitements		2 781 796	1 724 860	4 506 656
Charges sociales		1 152 410	699 184	1 851 594
13-Personnel mis à disposition		499 532	428 669	928 201
14-Autres charges		12 447	5 032	17 479
TOTAL II		13 929 916	15 321 313	29 251 229
1 - EXCÉDENT/DÉFICIT D'EXPLOITATION		820 195	536 718	1 356 914

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



→ 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET MISSIONS SOCIALES

L'association Éducation Plein Air Finance (EPAF) crée, développe et gère des centres et résidences de vacances ouverts aux agents et aux retraités des administrations relevant des Ministères de l'Économies, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ainsi qu'à leurs enfants mineurs et à leurs familles. Elle organise également des prestations de vacances ou de séjours, des activités de loisirs, de détente, de tourisme ou toutes autres manifestations à caractère social et/ou pédagogique au bénéfice de ces mêmes personnes.

Par ailleurs, elle peut accueillir des agents relevant d'autres administrations et organismes publics et/ou des salariés des associations ayant reçu un droit exclusif pour la gestion des prestations sociales au profit des agents des MEFSIN, dans le cadre de conventions passées avec ces administrations ou associations.

A titre accessoire, elle peut également organiser l'accueil de séminaires, de réunions de travail ou des activités pour le compte des MEFSIN, d'autres administrations publiques, d'organismes ayant un but similaire, ou encore recevoir des personnes extérieures, dans le cadre d'activités sociales et/ou pédagogiques.

L'association EPAF a pour mission de proposer et délivrer des prestations dans le domaine des vacances pour les bénéficiaires de l'action sociale en favorisant par une tarification adaptée, l'accès le plus large possible à son offre. Elle accueille sans limitation tous les enfants des bénéficiaires de l'action sociale ministérielle âgés de 4 à 17 ans, y compris sans distinction les enfants porteurs de handicap ou de troubles de la santé.

→ 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

→ Subvention de fonctionnement

Le Conseil de Surveillance réuni le 12 décembre 2023 a approuvé le montant de la subvention 2023 s'élevant à 20 000 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont détaillées dans la Convention d'objectif, de moyens et de performance signé le 14 février 2020. L'avenant n°2 du 17 janvier 2023 portant prolongation de la convention au titre de l'année 2023.

→ Changements de gouvernance

Par décision du Président d'EPAF, Monsieur Philippe Baudier, approuvée par le Comité de Direction en date du 11 mai 2023 et conformément aux articles 8 et 9 des statuts de l'Association, Madame Armelle Le Hire Ringenbach, Directrice Générale des services, prend la succession de la direction générale d'EPAF suite au départ en retraite de Monsieur Claude BAZILE.

→ Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe aucun événement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant impacter de façon significative les comptes et le résultat de l'exercice 2023.

→ 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux dispositions :

- Du Règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 qui succède au règlement 1999-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.
- Du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifié par l'ANC n°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices
- Prudence

→ 3.1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN – ACTIF

→ 3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Conventions de partenariat : en fonction de la durée mentionnée dans la convention (de 5 à 40 ans)
- Logiciel : 3 ans - 5 ans
- Les biens de faible valeur acquis lors d'une première installation ne sont pas amortis, conformément au Plan Comptable Général. Le renouvellement de ces éléments constitue des charges.

→ 3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement selon les durées réelles d'utilisation suivantes :

■ Agencements et installations	6 à 30 ans
■ Matériel de bureau	5 ans
■ Matériel informatique	5 à 10 ans
■ Matériel technique	5 à 15 ans
■ Mobilier	5 à 20 ans

→ 3.1.3 Immobilisations financières

Conformément au règlement ANC n°2014-03, les titres de participation sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs.

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux méthodes usuelles, notamment par rapport aux prévisions de flux de trésorerie des activités concernées.

→ 3.1.4 Stock

Les stocks sont constitués de deux catégories suivantes :

- Produits alimentaires : matières premières et boissons
- Produits non alimentaires : emballages, fournitures et produits d'entretien

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat, le dernier prix d'achat connu a été retenu compte tenu de la nature des éléments constituant les stocks et du délai de rotation de ceux-ci. Les dépréciations sont évaluées au cas par cas en fonction des possibilités d'utilisation future.

→ 3.1.5 Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Le montant de la dépréciation ou de la reprise est comptabilisé en résultat d'exploitation.

→ 3.1.6 Disponibilités

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale et comprennent les espèces, les valeurs à l'encaissement, les dépôts à vue ainsi que les placements très liquides sans risque de changement de valeur.

.....

→ 3.2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN – PASSIF

→ 3.2.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise

à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'association.

→ 3.2.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont composées des subventions allouées par le Ministère et affectés à des acquisitions de biens renouvelables et aux quotes-parts des financements rapportés au compte de résultat.

→ 3.2.3 Fonds dédiés

Les subventions de fonctionnement octroyées avec des conditions d'emploi font l'objet d'un suivi individualisé au travers d'un compte d'emploi.

La quote-part des subventions de fonctionnement incombant à l'exercice et non encore utilisée à la clôture est inscrite au passif en « **Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement** », et en charge au compte de résultat

« **Reports en fonds dédiés** ». Ces sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises en produits au compte de résultat sous la rubrique « **Utilisation de fonds dédiés sur subventions d'exploitation** » au rythme de réalisation des engagements.

→ 3.2.4 Provisions pour risques et charges

En application du principe de prudence, une provision est constituée, à la clôture de l'exercice, lorsqu'apparaît une perte probable dont les effets sont réversibles.

- **La provision sur les clients** est calculée sur chaque créance dont l'ancienneté est supérieure à 12 mois et en fonction de la situation de chaque débiteur.
- **La provision pour litiges prud'hommes** est évaluée, au cas par cas, en fonction du risque et des motifs de la demande.
- **Les engagements de retraite** : L'évaluation des engagements de retraite est effectuée par la méthode actuarielle préférentielle. Les engagements de retraite sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Table de mortalité : 2018-2020
- Taux d'actualisation IBOXX AA10+ : 3,17 %
- Taux de charges retenu : taux individuel
- Taux de progression des salaires : 1,86 % sur les cinq dernières années (2019 à 2023)
- Taux de turn-over moyen sur 5 ans retenu
 - 30,18% <30 ans
 - 10,60 % >=30 et <40 ans
 - 8,05 % >=40 et <50 ans
 - 7,16 % >=50 et <63 ans
 - 10,00 % au-delà de 63 ans

→ 3.2.5 Évaluation des contributions volontaires en nature

L'ensemble des contributions fournies par les Ministères économiques et financiers sont présentées dans la partie 5.5 « VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE » de l'annexe. Celles qui ont pu être valorisées font l'objet d'un traitement en comptabilité et sont présentées au pied du compte de résultat.

.....

→ 3.3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

→ 3.3.1 Recettes propres

Les recettes propres correspondent aux cotisations et participations versées par les bénéficiaires des prestations d'EPAF pour les activités Vacances Loisirs et Vacances Enfants.

→ 3.3.2 Les cotisations

Une cotisation annuelle par adhérent, d'un montant de 4 euros, est facturée au moment de la réservation du premier séjour de l'année civile. Elle ne peut faire l'objet d'aucun remboursement même en cas d'annulation du séjour et elle est comptabilisée dans le 756100 « Cotisations ».

Par décision du comité de direction, la cotisation de 4 euros à l'adhésion a été supprimée pour toute nouvelle réservation de séjour à compter de Janvier 2024.

→ 3.3.3 Subventions de fonctionnement

La subvention ministérielle allouée chaque année est constatée en produit d'exploitation pour un montant diminué des sommes relatives au financement des acquisitions d'immobilisations de l'exercice (hors immobilisations en cours).

→ 4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

→ 4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Conventions de partenariat	0	0	0	0
Droits et logiciels	1 165 696	0	0	1 165 696
En cours	0	0	0	0
TOTAL	1 165 696	0	0	1 165 696
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements Conventions (1)	0	0	0	0
Amortissements logiciels (2)	937 442	119 667	0	1 057 109
TOTAL	937 441	119 667	0	1 057 109

→ 4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Agencements et installations	6 466 619	291 738	159 269	6 599 088
Matériel et outillage	4 016 346	63 440	1 930 651	2 149 135
Mobilier et matériel informatique	649 318	11 051	41 999	618 370
En cours	0	0	0	0
TOTAL	11 132 283	366 228	2 131 918	9 366 593
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Agencements et installations	3 818 112	278 490	140 157	3 956 444
Matériel et outillage	3 310 741	157 724	1 844 048	1 624 418
Mobilier et matériel informatique	513 301	79 144	173 173	419 271
TOTAL	7 642 154	515 357	2 157 378	6 000 134

Au cours de l'exercice 2023, l'Association a réalisé des investissements à hauteur de 366 228 € détaillés comme suit :

INVESTISSEMENTS 2023	RÉSIDENCE AGAY	RÉSIDENCE GÉRARDMER	RÉSIDENCE LA BAULE	RÉSIDENCE PREMANON	RÉSIDENCE LA SALINE	RÉSIDENCE ST LARY	VACANCES ENFANTS	SIÈGE MONTREUIL	TOTAL
MATÉRIEL DE CONSERVATION		6 464 €	17 043 €						23 507 €
MATÉRIEL DE PRÉPARATION & D'OFFICE		1 028 €	973 €						2 000 €
MATÉRIEL DE DISTRIBUTION							765 €		765 €
MATÉRIEL DE CUISSON & CHAUFFANT			7 720 €						7 720 €
MATÉRIEL D'ENTRETIEN ET OUTILLAGE	2 014 €	10 845 €	3 133 €			860 €			16 852 €
MATÉRIEL AUDIO-VIDEO-SONO			1 049 €						1 049 €
MOBILIER PROFESSIONNEL	4 915 €			5 862 €	769 €				11 546 €
TRAVAUX RÉSEAU EAU, EDF, GDF			20 781 €	1 130 €	12 298 €				34 209 €
CHAUFFAGE, CLIMATISATION			7 687 €	8 799 €	10 697 €	4 896 €			32 079 €
TÉLÉPHONIE	2 196 €	3 348 €	3 060 €	3 924 €		5 940 €		2 784 €	21 252 €
INSTALLATION AGENCEMENT	2 068 €		13 232 €		176 181 €	12 716 €			204 197 €
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU					599 €				599 €
MATÉRIEL INFORMATIQUE	834 €	834 €	834 €	834 €		834 €		6 282 €	10 452 €
TOTAL	12 027 €	22 518 €	75 513 €	20 548 €	200 544 €	25 246 €	765 €	9 066 €	366 228 €

→ 4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

→ 4.3.1. Tableau de variation des immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Titres de participations	4 886 701	0	0	4 886 701
Dépôts et cautionnements	101 937	8 401	1 064	109 275
TOTAL	4 988 638	8 401	1 064	4 995 975

→ 4.3.2. Liste de participations

(Euros)	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable brute des participations détenus	Créances rattachées	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou perte	Exercice clos
SCI PARTENARIAT MÉDITERRANÉE	3 720 000 €	-809 802 €	50%	1 860 000 €	250 500 €	20 000 €	-51 365 €	31/12/2023
SAS LODGES MÉDITERRANÉE	3 257 000 €	-1 286 994 €	50%	3 026 701 €	503 427 €	1 085 164 €	51 365 €	31/12/2023

Pour rappel :

- En 2012, la Fondation d'Aguesseau et l'Association EPAF ont constitué une SCI ayant la dénomination « SCI PARTENARIAT MÉDITERRANÉE » et a pour objet l'étude, l'acquisition, la construction et la gestion de tout équipement de loisirs et de tourisme.
- En 2013, la participation EPAF a été comptabilisée au poste « Titres de participation », pour 10 000 € soit la moitié du capital fixé à 20 000 € et divisé en parts sociales de 100 € attribuées en nombre égal aux deux associés.
- En 2014, deux opérations de cessions ont été réalisées :
 - Cession des titres et des créances des comptes courants d'actionnaires de la SAS LODGES MÉDITERRANÉE au profit de la Fondation d'Aguesseau et de l'association EPAF.
 - Cession des parts de la SCI DU MAS DES SABLONS au profit de la SCI PARTENARIAT MÉDITERRANÉE.
- En 2015, il a été décidé après vote de l'Assemblée Générale du 15/06/2015 de procéder à l'augmentation de capital de la SCI PARTENARIAT MÉDITERRANÉE et de la SAS LODGES, respectivement pour 1 850 000 € et 1 586 000 €.

→ 4.3.3 Provision pour dépréciation des titres et créances rattachées aux participations

4.3.3.1 Dépréciation des titres

Pour rappel :

- En 2016, l'expertise réalisée sur l'ensemble du patrimoine de la SCI PARTENARIAT MEDITERRANEE et de la SAS LODGES a fait ressortir une valeur vénale du parc résidentiel de loisirs à 7 000 000 € et la valeur du fonds de commerce à 1 578 500 €, soit une valeur globale de l'actif valorisée à 8 578 500 €, dont 4 289 250 € pour EPAF.

Une provision pour dépréciation des titres de participations a été constatée pour un montant de 448 000 € correspondant à la quote-part de l'écart de valeur attribuée à EPAF et la prise en compte des résultats comptables déficitaires 2016 de la SCI Partenariat Méditerranée et de la SAS Lodge.

- En 2017, la provision pour dépréciation correspondant à la quote-part des résultats comptables déficitaires 2017 de la SCI Partenariat Méditerranée et de la SAS Lodge s'élevait à 178 045 €.
- En 2018, la provision pour dépréciation correspond à la quote-part des résultats comptables déficitaires 2018 de la SCI Partenariat Méditerranée et de la SAS Lodge s'élevait à 161 964 €.
- En 2019, la provision pour dépréciation correspondant à la quote-part des résultats comptables déficitaires 2019 de la SCI Partenariat Méditerranée et de la SAS Lodge s'élevait à 1 452 €.

4.3.3.2 Dépréciation des créances rattachées aux participations

Pour rappel :

- En 2017, EPAF a décidé de procéder à un abandon de créance au profit de la SCI PARTENARIAT MEDITERRANEE à hauteur de 501 000 €. Cet abandon est consenti par tranche annuelle de un quatorzième de la créance totale soit 35 786 € comptabilisé en charge exceptionnelle.

Au 31/12/2023 le solde de la créance rattachée à des participations de la SCI Partenariat Méditerranée s'élève à 250 500 €, compte tenu de l'abandon de créance de 35 786 €.

Créance SCI Partenariat Méditerranée	501 000 €
Abandon de créance 2017	-35 786 €
Abandon de créance 2018	-35 786 €
Abandon de créance 2019	-35 786 €
Abandon de créance 2020	-35 786 €
Abandon de créance 2021	-35 786 €
Abandon de créance 2022	-35 786 €
Abandon de créance 2023	-35 786 €
Solde au 31/12/2023	250 500 €

→ 4.4. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	Montant Brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
État des créances			
Créances rattachées à des participations	753 926		753 926
Dépôts et cautionnements	109 275	-	109 275
Avances & Acomptes Versés	767 019	767 019	
Créances clients	1 714 174	1 714 174	
Débiteurs divers	22 577	22 577	
TOTAL	3 366 971	2 503 770	863 201

→ 4.5. TRÉSORERIE

→ 4.5.1. Valeur mobilière de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition et ont fait l'objet de nantissement.

	2023	2022
BNPP SIGNATURE CLAS.C FCP	498 920	498 920
TOTAL	498 920	498 920

→ 4.5.2. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées principalement des comptes courants bancaires, le compte sur livret et les comptes à terme, immédiatement disponible.

→ 4.6. FONDS PROPRES

→ 4.6.1. Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du Résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	10 017 857	0	0	0	0	0	0	10 017 857
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves pour Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
Report à nouveau	1 963 882	67 290	0	0	0	0	0	2 031 172
Excédent ou déficit de l'exercice	67 290	-67 290	0	1 158 652	0	0	0	1 158 652
Situation Nette	12 049 029	0	0	1 158 652	0	0	0	13 207 681
Fonds propres consommables	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	3 713 460	0	0	2 513 763	0	2 752 174	0	3 475 049
Provisions règlementées	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Propres	15 762 489	0	0	3 672 415	0	2 752 174	0	16 682 730

→ 4.6.2. Affectation du résultat de l'exercice

La formation du résultat de l'exercice est expliquée au point 6,5 de l'annexe. Le résultat excédentaire de l'exercice de 1 158 652 € sera affecté en « Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs » après approbation des comptes par l'Assemblée générale ordinaire.

→ 4.7. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

La variation des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice 2023 est présentée dans le tableau ci-après :

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions en fin d'exercice
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Sur risques prud'homaux	162 438	7 219	32 462	137 195
Sur risques fournisseurs			4 776	-4 776
Pour pensions et obligations similaires	168 532	65 898	-	234 430
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Sur immobilisations financières	789 461	-	-	789 461
Sur comptes clients	3 609	7 273	3 609	7 273
Sur débiteurs divers	-	-	-	-
TOTAL	1 124 040	80 390	40 847	1 163 582
Dont		80 390	40 847	
Exploitation		0	0	
Exceptionnelles		0	0	

Le montant de l'engagement de retraite est calculé sur les hypothèses mentionnées au point 3.2.4.

→ 4.8. FONDS DÉDIÉS

Pour rappel :

- En 2020, un million d'euros de la subvention a été affecté en fonds dédiés pour la réalisation du projet de travaux sur le parc résidentiel d'EPAF.
- En 2021, les fonds dédiés ont été utilisé à hauteur de 396 095 € pour les travaux des résidences.
- En 2022, le solde des fonds dédiés de 603 906 € a été utilisé pour la première tranche de travaux de la résidence de La Baule.

→ 4.9. ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	Montant Brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
État des dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 188 383	1 188 383	-
Personnel et comptes rattachés	435 905	435 905	-
Dettes fiscales et organismes sociaux	1 028 101	1 028 101	-
Avances & Acomptes Reçus	114 121	114 121	
Créditeurs divers	13 061	0	13 061
TOTAL	2 779 572	2 766 511	13 061

→ 4.10. COMPTES DE RÉGULARISATION

→ 4.10.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Montants 2023	Montants 2022
Loyers & Charges Siège Montreuil	130 950	169 594
Assurances	67 904	0
Maintenance informatique	37 466	31 997
Abonnements & documentations	3 718	6 499
Autres sous-traitances exploitation	1 115	0
Abonnement droits utilisation logiciels	51 445	38 066
Charges Locatives autres	49 535	2 372
Eau	280	1 902
Téléphonie	2 343	1 718
Maintenance et entretien matériel	3 235	907
Location matériel	43	1 078
Voyages et déplacements	1 666	1 671
Électricité	0	52
Billets d'avion séjours enfants	104 990	56 852
Billets de train séjours enfants	8 172	0
Frais acheminements séjours enfants	842	0
Hébergement séjours enfants	1 435	0
Prestation Séjours Vacances Enfants	2 491	1 342
TOTAL	467 627	314 049

→ 4.10.2. Charges à payer

CHARGES À PAYER	Montants 2023	Montants 2022
Fournisseurs factures non parvenues	276 420	360 622
Dettes fiscales et sociales	621 110	643 154
Autres dettes	0	1 360
TOTAL	897 530	1 005 137

→ 4.10.3. Produits constatés d'avance

	Montants 2023	Montants 2022
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
Séjours N+1	3 771 781	1 659 827
TOTAL	3 771 781	1 659 827

→ 5. AUTRES INFORMATIONS

→ 5.1. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIÉ DE L'ASSOCIATION

Catégories	Effectif salarié de l'exercice 2023	Effectif salarié de l'exercice 2022
Ouvriers	6,59	7,40
ETAM (Employés Techniciens Agents de Maîtrise)	74,22	76,93
Cadres	20,31	21,56
Pédagogique (personnel d'acheminement inclus)	11,12	11,06
Technique	-	-
TOTAL	112,24	116,95

N.B. : Il s'agit du nombre de personnes en équivalent temps plein

→ 5.2. RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ORGANES DE DIRECTION

Les membres du comité de direction composé des Président, Vice-Président et Trésorier ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

En application de la loi 2006-586, le montant global des rémunérations brutes des membres de Direction, composés de 1 Directrice Générale des services et de 2 Directeurs adjoints, s'élève au 31 décembre 2023 à 329 487 €.

→ 5.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, au titre de la clôture des comptes 2023, figurent au compte 622600 honoraires à hauteur de 54 954 € TTC.

→ 5.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

→ 5.4.1. Les engagements hors bilan relatifs aux mises à disposition de centres

Pour rappel :

En contrepartie de la mise à disposition, sous la forme d'un prêt gracieux des mobiliers et matériels, l'association ALTIA Club Aladin à Leucate et le Cercle Nautique de Mimizan se sont engagés à accueillir de façon prioritaire les enfants des Ministères économiques et financiers.

ADRESSE	Superficie (m2)		Capacité		Couchage animateurs et autres personnel
	Non bâtie	Bâtie	Nombre de bâtiments	Couchage colons	
Centres appartenant à l'État et loués à un gestionnaire extérieur accueillant les enfants EPAF en contrat hôtelier					
Leucate 11370 LEUCATE	66 413	2 836	6	178	Inclus dans les 178
Carquebin, 7 route de Carquebin 40200 MIMIZAN	46 379	2 774	7	150	Inclus dans les 150

→ 5.4.2. Engagements relatifs à l'abandon de créance

Pour rappel :

En 2017, l'Association EPAF a conclu une convention d'abandon de créance à caractère financier au profit de la SCI Partenariat Méditerranée. Cette convention prévoit l'abandon avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 501 000 €. La condition résolutoire prendra fin le 31/12/2030. En cas de retour à meilleure fortune, la SCI Partenariat Méditerranée s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de EPAF dans chaque exercice social clôturé ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune à concurrence de la somme abandonnée.

→ 5.4.3. Garantie financière relative à l'agrément Tourisme

Pour rappel :

Depuis 2016, l'association EPAF est garanti par l'APST. Une caution solidaire de 1 000 000 € est accordée par la banque B.N.P. au profit de l'APST en contrepartie d'un nantissement des valeurs mobilières de placement BNPP SIGNATURE CLAS.C FCP.

→ 5.5. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Contributions volontaires valorisées :

Pour l'exercice 2023, il n'y a pas eu de contributions en nature apportées par les Ministères économiques et financiers.

Contributions non valorisées :

Vacances Loisirs : Résidences dont EPAF assure la gestion et l'exploitation

■ Immobilier

- 3 résidences hôtelières (Gérardmer, La Baule, Prémanon)
- 2 résidences mixtes, hôtelières et locations meublées (Agay, Saint-Lary)
- 1 site sur l'île de la Réunion (La Saline)

■ Matériel et mobilier des résidences

ADRESSE	Superficie (m2)		Capacité		
	Non bâtie	Bâtie	Nombre de bâtiments	Appart. ou chambres	Lits
RÉSIDENCES EPAF					
Les Alizés 10, avenue de Rhuys 44500 LA BAULE LES PINS	2 378	1 920	2	29	71
L'Aigue Marine RN98 83530 AGAY	1 646	710	2	12	46
L'Alkaïd 9, chemin de Vielle Aure 65170 SAINT LARY	12 499	3 099	2	45	94
Les Carlines 393, rue de la Sambine 39220 PREMANON LES ROUSSES	5 695	1 909	1	53	104
La Fêchenotte 84, chemin de la Pépinière 88400 GÉRARDMER	8 385	2 183	1	31	69
LOCATIONS MEUBLÉES EPAF					
AGAY Les Coraux boulevard de la Plage 83350 AGAY	100	274	Copropriété	9 studios 4 pers Et 1 2P 5 pers	42
L'Alkaïd 9, chemin de Vielle Aure 65170 SAINT LARY	-	450	2	2T1/8T2/2T3	58
Résidence EPAF située sur un terrain propriété de l'État mis à disposition d'EPAF (COT)					
Les résidences du lagon Lieu-dit Saline Les Bains 56, rue du Lagon 97 434 SAINT PAUL (LA RÉUNION)					

→ 6. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

→ 6.1. RECETTES PROPRES

Les recettes propres de l'exercice s'élèvent à 10 585 265 € et se ventilent par activité de la façon suivante :

	Montants 2023	Montants 2022
- Vacances Loisirs	6 757 700	6 119 090
- Vacances Enfants	3 827 565	3 166 327
TOTAL	10 585 265	9 285 418

→ 6.2. PRODUITS DE TIERS FINANCEURS

→ 6.2.1. Subvention reçue

La subvention nette reçue des Ministères économiques et financiers, au titre de l'exercice 2023 s'élève à 20 000 000 €. La subvention est constatée en produit pour un montant diminué des sommes relatives au financement des acquisitions d'immobilisations de l'exercice (hors immobilisations en cours), soit 366 228 €, imputés en subvention d'investissement.

	Montants 2023	Montants 2022
Subvention de fonctionnement	20 000 000	19 200 000
Financement des immobilisations	-366 228	-383 677
MONTANT NET INSCRIT AU COMPTE DE RÉSULTAT	19 633 772	18 816 323

→ 6.2.2. Quote-part de projet associatif

La quote-part de projet associatif rapportée au compte de résultat correspond à la dotation aux amortissements acquises ou créée au moyen de la subvention. Le montant de la dotation aux amortissements de l'exercice 2023 s'élève à 635 025 €.

→ 6.3. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	31/12/2023	
Produits exceptionnels sur cessions d'actifs		8 587
Cession matériel	8 587	
Quote part de fonds associatifs virés au compte de résultat		246 992
Reprise Projet associatif sorties immobilisations	246 992	
Total Produits exceptionnels		255 579
Les charges exceptionnelles de gestion		50 226
Majorité de retard	226	
indemnité d'imprévision	50 000	
VCEA Immobilisations corporelles		9 425
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	9 425	
Autres charges exceptionnelles		273 353
Dotations aux amortissements exceptionnels	237 567	
Abandon de créance SCI	35 786	
Total Charges exceptionnelles		333 004

→ 6.4. FORMATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

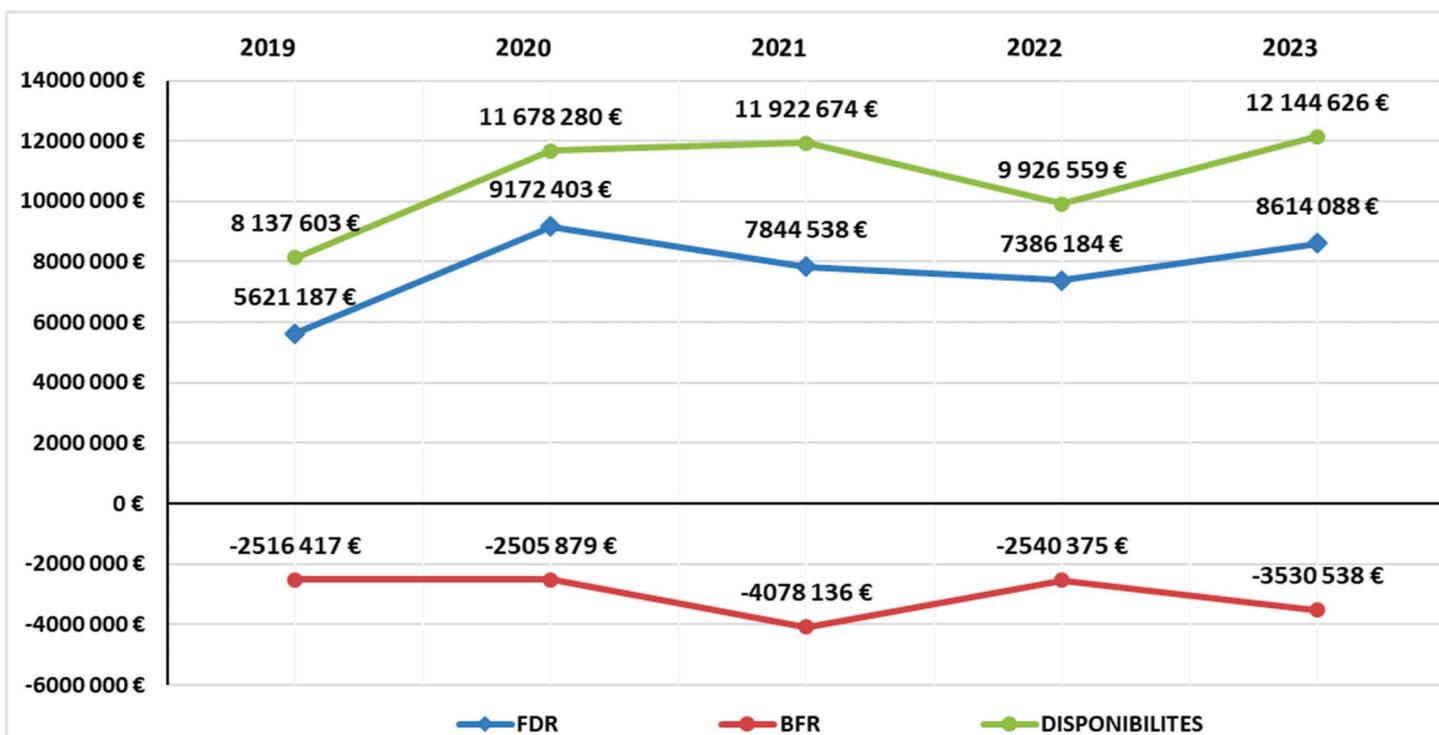
Le résultat de l'exercice est décomposé de la façon suivante (en K€)

	2023	2022
Subvention de fonctionnement (cf point 6.2.1)	20 000	19 200
Autres subventions	2	0
Acquisitions d'équipements	-366	-384
Solde après financement des immobilisations	19 636	18 816
Dépenses de fonctionnement	-29 337	-28 714
Achats	-1 069	-1 497
Prestations et charges externes	-21 140	-19 777
Impôts et taxes	-666	-777
Frais de personnel	-6 444	-6 654
Autres charges	-17	-9
Dotations amortissements et provisions	-712	-1 029
Recettes propres et produits divers	10 585	9 285
Production consommée et produits divers de gestion courante	632	966
Reprise Prov. et Transfert de charges	143	114
Reports en fonds dédiés	0	0
Utilisation des fonds dédiés	0	604
Résultat d'exploitation	946	42
Produits financiers	381	34
Charges financières	0	0
Dotation provisions s/immos financières	0	0
Résultat financier	381	34
Produits exceptionnels	256	2 006
Charges exceptionnelles	-333	-2 007
Résultat exceptionnel	-77	-1
Impôt à payer	-91	-8
Résultat de l'exercice	1 159	67

→ 7. FONDS DE ROULEMENT ET DISPONIBILITÉS

	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds propres sans droit de reprise	10 017 857 €	10 017 857 €	10 017 857 €	10 017 857 €	10 017 857 €
Réserves	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Report à nouveau	552 078 €	457 559 €	2 734 660 €	1 963 882 €	2 031 173 €
Excédent/Déficit de l'exercice	-94 519 €	2 277 101 €	-770 778 €	67 290 €	1 158 652 €
Subventions d'investissement	7 578 492 €	7 154 222 €	6 238 735 €	3 713 460 €	3 475 049 €
Fonds reportés et dédiés		1 000 000 €	603 906 €	0 €	0 €
Provisions pour risques & Charges	350 734 €	482 513 €	278 594 €	330 970 €	366 848 €
Actif immobilisé net	12 783 456 €	12 216 850 €	11 258 437 €	8 707 275 €	8 435 489 €
FONDS DE ROULEMENT	5 621 187 €	9 172 403 €	7 844 538 €	7 386 184 €	8 614 088 €

Stocks	101 480 €	79 251 €	28 143 €	43 587 €	56 691 €
Fournisseurs, avances et acomptes	910 211 €	524 179 €	457 171 €	713 551 €	767 019 €
Créances clients	576 071 €	174 470 €	377 626 €	468 162 €	1 706 901 €
Débiteurs divers	568 261 €	182 578 €	148 248 €	167 558 €	22 577 €
Charges constatées d'avance	209 347 €	316 228 €	337 739 €	314 049 €	467 627 €
Dettes	3 102 364 €	2 542 738 €	4 034 117 €	2 587 454 €	2 779 572 €
Produits constatés d'avance	1 779 422 €	1 239 847 €	1 392 946 €	1 659 827 €	3 771 781 €
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-2 516 417 €	-2 505 879 €	-4 078 136 €	-2 540 375 €	-3 530 538 €
Valeurs mobilières de placement	498 920 €	498 920 €	498 920 €	498 920 €	498 920 €
Disponibilités	7 638 683 €	11 179 360 €	11 423 754 €	9 427 639 €	11 645 706 €
TRÉSORERIE	8 137 603 €	11 678 280 €	11 922 674 €	9 926 559 €	12 144 626 €





epaf
VACANCES